

L'Irlande maintient une TVA réduite pour le tourisme

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Mercredi, 30 Octobre 2013 00:00 -

Alors que l'activité touristique du pays progresse d'année en année, le gouvernement irlandais renforce sa position en faveur du secteur et prolonge la réduction du taux de TVA dont il bénéficie depuis 2011.

Le gouvernement irlandais a annoncé sa décision de maintenir le taux de TVA sur le tourisme réduit à 9% pour l'ensemble de l'année 2014. Mise en place en 2011 pour redynamiser l'activité du secteur, la mesure devait prendre fin au 31 décembre 2013.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [L'Irlande maintient une TVA réduite pour le tourisme](#)